IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized thereto by their respective governments, have signed this Protocol.

DONE in duplicate at Berlin, this 18th day of December 1986, in the English, French and German languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Protocole.

FAIT en double exemplaire à Berlin, ce 18ième jour de décembre 1986, en anglais, en français et en allemand, chaque version faisant également foi.

E. J. BERGBUSCH
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

DR. G. BEIL
For the Government of the
German Democratic Republic
Pour le Gouvernement de la
République Démocratique Allemande